

Le rôle de Vancouver comme ville internationale importante est mis en valeur, non pas par un, mais bien par deux importantes conférences internationales : celle du Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord, où j'ai pris la parole hier soir, et celle de l'International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy.

Je tiens à vous féliciter de cette initiative et aussi à souhaiter la bienvenue aux nombreux participants distingués qui sont venus au Canada, à Vancouver, pour discuter d'une question qui a de profondes répercussions sur la théorie et la pratique du droit international.

L'idée d'une cour criminelle internationale n'est pas nouvelle. Les procès pour crimes de guerre remontent au moyen âge : à cette époque, les chefs militaires qui laissaient leurs soldats commettre des actes inhumains contre des civils innocents étaient jugés pour avoir violé «la loi de Dieu et des hommes». Au début de notre siècle, la Société des nations réclama la création d'un tribunal criminel international où les terroristes devraient répondre de leurs actes.

À la suite des horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, les tribunaux militaires de Nuremberg et de Tokyo furent constitués pour juger les individus accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

Comme l'a observé un membre du tribunal de Tokyo : «La guerre a toujours été un crime aux yeux de la raison et de la conscience universelle, celles-ci étant les expressions d'une loi naturelle sur laquelle un tribunal international peut et doit être fondé.»

Les tribunaux de Nuremberg ont marqué une date dans l'histoire du droit international en établissant solidement un important principe : il est des actes qui violent de manière si flagrante les normes de comportement acceptées par la communauté internationale que le droit international impute à leurs auteurs une responsabilité criminelle personnelle.

Quatre décennies ont passé depuis la dissolution des tribunaux de Nuremberg. Durant cette période, des voix ont continué à réclamer, aux Nations Unies, la mise sur pied d'une cour criminelle internationale à caractère permanent. Malheureusement, la communauté internationale s'est heurtée à un mur de défaitisme et à l'absence de volonté politique lorsqu'il s'est agi de s'entendre sur la création d'un tribunal international où seraient cités en justice ceux qui se rendent coupables d'infractions aux normes fondamentales du droit international.

Depuis deux ans, cependant, les événements qui se déroulent dans l'ancienne Yougoslavie ont secoué la communauté internationale et l'ont fait sortir de sa léthargie. Les témoignages d'atrocités sont trop éloquents pour qu'il soit possible de continuer à les